

Le conseil des rivages vers de nouveaux horizons

L'instance de gouvernance du conservatoire du littoral projette d'acquérir plus de 2 100 hectares sur six sites protégés à travers la Corse. Objectif : maîtriser l'espace pour mieux gérer la fréquentation de ces zones naturelles

Préserver, maîtriser et mieux gérer. C'était les trois mots d'ordre hier autour de la table du conseil des rivages de Corse.

L'instance de gouvernance locale du conservatoire du littoral a choisi la mairie de Lucciana pour sa réunion annuelle. Au menu : une série d'interventions foncières visant à "protéger plusieurs zones remarquables identifiées dans des secteurs emblématiques", fait savoir Anne-Laure Santucci, présidente du conseil des rivages.

Au total, le conservatoire du littoral projette d'acquérir 2 106 hectares répartis sur six sites à travers la Corse. Objectif : en plus de préserver les paysages de ces zones remarquables et de pouvoir maîtriser leur gestion, il s'agit de mettre un terme à d'éventuelles velléités d'urbanisation.

Le plus gros morceau de ces acquisitions se situe sur les communes de Santu Petru di Tenda et de Saint-Florent. Le conseil a donné son aval pour étendre l'emprise du conserva-

toire sur 944 hectares dans les Agriate, où 5 700 hectares ont déjà été acquis depuis 1979.

À la pointe du Cap Corse, plus de 320 hectares pourraient être acquis à Capu Biancu, cinq hectares sur les rives de l'étang de Biguglia, 84 hectares aux abords de l'étang de Giustiniana, à Linguizzetta, ainsi que 173 hectares sur le site de Terrenzana, à Tallone.

"Acquérir 20 000 ha d'ici 2050"

Mieux : à Porto-Vecchio, c'est la création d'un nouveau site protégé qui est envisagée. Le conseil prévoit d'acquérir 579 hectares sur sept kilomètres de linéaire côtier sur le site de Porto Novo.

La marche à suivre ? Tous ces projets d'interventions foncières doivent être présentés d'ici la fin de l'année au conseil d'administration du conservatoire du littoral. "Notre action s'envisage à moyen terme", explique Odile Gauthier, sa directrice nationale. Certaines parcelles pourront être achetées rapidement,



Le conseil des rivages de Corse s'est réuni hier à Lucciana.

PHOTO JONATHAN MARI

d'autres le seront plus tard. Notre objectif est d'acquérir 20 000 hectares supplémentaires en Corse à l'horizon 2050". Déjà propriétaire de 20 000 hectares dans l'île, sur un total de 205 000 à l'échelle nationale, le conservatoire du littoral détient à ce jour 24 % du linéaire côtier insulaire.

Si ces acquisitions, inaliénables, permettent de veiller à la préservation de l'état naturel des zones, le conseil des rivages et la Collectivité de Corse (CdC), gestionnaire des sites, s'attendent à mieux organiser leur fréquentation, qui fait souvent l'objet de controverses. De ce point de vue, les

chiffres sont suffisamment éloquents : si 5 000 passagers étaient recensés dans les Agriate en 1997, ils étaient plus de 55 000 en 2017. Soit une augmentation de... 1 100% en vingt ans.

"Certaines zones connaissent une croissance exponentielle", constate Anne-Laure Santuc-

ci. C'est pourquoi il importe d'inventer des outils pour mieux organiser ces espaces. Un travail est d'ailleurs effectué autour de l'accueil du public avec la mise en place de sentiers patrimoniaux ou l'éloignement des parkings vis-à-vis du littoral. L'enjeu est de maîtriser les usages et les flux pour réduire l'impact de la fréquentation et faire en sorte qu'il n'y ait pas de prédateurs mais des acteurs responsables. C'est complémentaire de l'action que pourrait mener le législateur pour légiférer sur la fréquentation de ces espaces".

En attendant, la CdC a engagé une action avec la direction des douanes sur la taxe relative aux passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés. Objectif : identifier avec précision les acteurs économiques qui travaillent sur ces territoires classés pour mesurer l'expansion de ce trafic.

À ce jour, plus de 735 000 passagers sont déclarés par les entreprises de transport dans ces zones.

JULIAN MATTEI